16me ANNEE. — NUMERO 31. **La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine.** (Pie IX.) MARDI 9 FÉVRIER 1886.

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la Liberté.) M. V. X.
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

Abonnements :	3 mois.	6 mois.	Un an.
Suisse	Fr. 6 »	11 »	20 »
Union postale	» 10 »	19 »	36 »

Bureaux : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**
La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
Prix du numéro : 10 centimes.

Les **annonces** sont reçues par MM. ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG. — *Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.*

Bulletin politique

Des grèves redoutables viennent s'ajouter à toutes les autres difficultés intérieures de la **France.** Les nouvelles qui nous parviennent de Saint-Quentin sont graves. Encouragés par les excitations haineuses des journaux socialistes et par l'impunité accordée aux *justiciers* de Decazeville, sûrs de l'appui moral du gouvernement, les grévistes n'hésitent pas à recourir aux moyens les plus violents pour faire valoir leurs réclamations. Jeudi, ils ont failli assassiner un directeur d'usine ; vendredi, ils ont mis au pillage la maison de M. Boca. On dit que toutes les troupes sont sur pied. Nous nous demandons dans quel but les autorités ont fait appel à la *force armée*, puisque ni les habitations, ni la vie des citoyens ne sont mises à l'abri des coups d'une bande d'émeutiers.

Aussi bien, l'inaction du gouvernement ne fait-elle que provoquer l'agitation dans d'autres centres ouvriers. Le *Cri du Peuple* signale de nouvelles grèves à Vierzon, au Houlme, près Rouen. « Qu'on prenne garde, « écrit-il victorieusement, de mauvais jours « sont peut être proches ; ces grèves, ces « premières explosions d'une fureur si long- « temps mûrie, on aurait tort de ne pas les « considérer comme de graves symptômes ; « on aurait tort de ne pas voir que la marée « monte, monte irrésistiblement, menaçant « de tout emporter, de tout balayer. »

Et ce n'est pas le gouvernement qui sera capable d'endiguer le torrent. Le cabinet Freycinet est radicalement impuissant à assurer l'ordre et la sécurité de la rue, parce qu'il représente une politique qui est l'incarnation du désordre.

C'est la religion seule qui peut adoucir les souffrances des déshérités de la vie, elle seule peut fournir le trait d'union entre les différentes classes sociales. Nous en voyons un nouvel exemple dans la proposition qui vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre par M. de Mun, Mgr Freppel et M. de Bélizal, dans le but d'organiser la protection des ouvriers victimes d'accidents dans leur travail. Vous verrez que la majorité enterrera cette proposition. Ah ! s'il s'agissait de quelque nouvel attentat contre le clergé, comme on s'empresserait de voter l'urgence !

×

L'on se souvient d'une dépêche annonçant que la reine de **Madagascar** venait de signer avec l'envoyé français un traité qui mettait fin à la guerre et faisait droit aux revendications de la France. Cette nouvelle causa quelque surprise, une paix aussi avantageuse n'ayant été préparée par aucun succès assez éclatant pour l'expliquer. Cependant la dépêche avait une source si officielle et conçue en termes si précis, qu'elle sembla imposer la confiance. D'autres, moins crédules, voulurent attendre le texte même du traité avant de se faire une opinion.

Ceux-ci avaient raison. Le traité est maintenant publié, et il ne justifie, certes, pas la satisfaction du ministère Freycinet. La France a fait abandon du protectorat qu'elle avait droit d'exercer sur l'île de Madagascar ; elle laisse *ses alliés* et amis fidèles, les Sakalaves, à la discrétion de la reine des Hovas dont l'autorité est reconnue sur l'île tout entière.

Le gouvernement français s'efforce de faire croire au public que, si le mot de protectorat n'existe pas dans le traité conclu avec les Hovas, la chose existe ; mais cette assertion ne supporte pas l'examen.

La baie de Diego-Suarez, qui est cédée à la France, sera intenable en temps de guerre, par suite de la longue portée qu'ont aujourd'hui les canons.

En réalité, M. de Freycinet abandonne Madagascar, comme il y a quelques années il abandonna l'Egypte. Est-ce bien là un *triomphe pour la République française* ?

×

Il est d'usage, en **Angleterre,** qu'un député entrant dans le ministère est tenu *de se présenter* de nouveau devant *ses électeurs.* M. Gladstone a déjà lancé son manifeste au cercle du Midlothian, qui ne lui fera assurément pas faux bond. On remarque que ce document ne renseigne qu'assez vaguement sur les intentions du ministère *libéral-radical* à *l'égard de l'Irlande.* « Il y a, dit-il, trois grandes questions irlandaises, qui appellent notre attention : l'ordre social, le règlement de la question agraire et enfin un désir largement répandu pour un *self-government* s'étendant au-delà de ce qui est jugé opportun en Grande-Bretagne pour ce qui concerne les affaires locales, mais nécessairement subordonné sous tous les rapports à la loi de l'unité impériale. »

A ceux qui trouvent ces promesses bien vagues — ce sont généralement les adversaires de M. Gladstone, — on pourrait répondre que les parnellistes en paraissent satisfaits, et qu'il ne faut cependant pas être plus irlandais que les Irlandais. On pourrait ajouter que c'est trop exiger que de demander à une proclamation électorale un exposé complet et circonstancié des plans et des projets du nouveau cabinet. Enfin, il nous semble que si M. Gladstone trouve la triple solution dont il parle, s'il assure la tranquillité intérieure de l'Irlande, s'il règle la question agraire de manière à satisfaire les landlords, tout en favorisant l'accès des tenanciers à la propriété, si en outre il dote l'Irlande d'une *administration autonome quoique subordonnée au pouvoir central de l'Empire* ; il aura accompli une assez belle tâche et qu'on pourra se déclarer satisfait.

Ceux qui critiquent l'insuffisance des promesses de M. Gladstone se flattaient de le voir affronter des solutions prématurées et aventureuses. Alors, le cabinet, abandonné par une partie des whigs, se serait trouvé en minorité. Déçus dans cette expérience, ils se retournent aujourd'hui vers les parnellistes, et leur disent : Défiez-vous d'engagements qui n'engagent à rien. Peine perdue. M. Parnell n'est pas précisément naïf. S'il s'est coalisé avec M. Gladstone, ce n'a pu être qu'en prenant les garanties suffisantes. Il a intérêt à soutenir le cabinet libéral, celui-ci ne donnât-il pas à l'Irlande, du premier coup, tout ce qu'elle demande et tout ce qu'elle se croit en droit d'exiger. La politique anglaise ne procède que par des réformes progressives ; ainsi elle évite des révolutions. Notre avis est que si le cabinet Gladstone tombait, ce ne serait ni pour être allé trop loin dans les concessions à l'Irlande, ni pour avoir été lâché par les parnellistes. Ce dilemme trahit les préjugés anglicans des tories, rien de plus.

×

Le gouvernement **prussien** vient de saisir le Conseil fédéral de l'Empire d'une demande de prolongation de la loi contre les socialistes. Cette législation exceptionnelle resterait en vigueur pour une nouvelle durée de cinq années, soit jusqu'au 30 septembre 1891. La Prusse se félicite des résultats obtenus par les moyens de répression plus rigoureux que la loi a mis à sa disposition ; mais elle reconnaît néanmoins que le socialisme est toujours dangereux, qu'il fait *même des progrès, et que les anarchistes* ne reculent pas devant les procédés violents et même devant le meurtre.

On se demande ce que fera le Reichstag. Quelques journaux prétendent que la demande de prolongation sera repoussée. C'est peut-être aller un peu loin ; d'autre part, il semble difficile que la majorité voie de bon œil une prolongation aussi longue. Cinq ans, c'est beaucoup. Nous ne serions donc pas étonnés que tout en accordant les pouvoirs exceptionnels que la Prusse réclame pour combattre les menées anarchistes, le Reichstag n'en limite la durée à une période d'un ou deux ans.

L'AGRICULTURE

Dans presque tous les pays, la question agricole est à l'ordre du jour.

On se plaint moins de la nature que des hommes et des institutions modernes. Car celles-ci ont amené un développement économique et social qui rentre certainement parmi les causes du malaise dont se plaignent les agriculteurs.

Mais il ne suffit point de rechercher les causes d'une situation donnée, il est plus important et plus pratique d'en trouver les remèdes.

L'Allemagne et la Belgique sont les pays où la question agricole est le plus discutée en ce moment, quoique à des points de vue bien différents.

En Allemagne, on ne paraît pas craindre le manque des aliments de première nécessité, comme le pain, la viande, etc., ce que l'on redoute, c'est de voir s'émietter la propriété. Aussi les législations récentes de certains Etats tendent-elles à créer un *héritage privilégié* en faveur de l'un ou l'autre des enfants : c'est le cas de la Prusse, par exemple, où, dans la crainte de voir la prospérité morcelée par les partages, le droit civil accorde au père des pouvoirs assez étendus pour *régler la succession dans sa famille.* — Il peut ainsi faire inscrire dans un *registre des biens ruraux* sa ferme qui devient, par ce fait, indivisible pour les héritiers : il peut encore désigner celui de ses enfants auquel reviendra l'immeuble, à condition de désintéresser ses frères et sœurs ; s'il meurt sans laisser de testament, le *bien rural inscrit* passe à un *héritier principal,* qui devra également *désintéresser les autres ayants* droit. — Ce système n'est pas sans inconvénient si l'on considère que l'héritier principal est nécessairement amené à *s'endetter pour indemniser* ses cohéritiers. Or, l'endettement est à coup sûr la plaie la plus vivace qui affecte la propriété rurale ; il empêche le cultivateur de réaliser des progrès, parce qu'il lui prend le plus *clair de son revenu ; il fait* perdre l'entrain au travail et produit ce mécontentement qui se trahit la plupart du temps par des récriminations injustes contre le taux de l'impôt. Notons, en passant, que l'agriculteur *se plaint moins, en général,* de la taxe de l'Etat que des contributions communales, lesquelles se présentent sous la forme multiple de cotisations pour les routes, pour les édifices, pour les canaux rivières, pour l'*instruction,* l'assistance, etc.

L'Allemagne légifère donc et croit trouver le remède à la *situation des paysans,* comme on l'appelle dans ce pays. Mais, qu'on y prenne garde, la loi ne doit point violenter les mœurs et les coutumes, sous peine de voir celles-ci l'étouffer.

En Belgique, il vient de se former une *ligue agricole,* dans le but de protéger l'agriculture contre l'envahissement des produits étrangers : on voudrait que le paysan pût vivre de sa terre comme le commerçant vit de son commerce.

En Autriche, on réclame une organisation qui mette la propriété des paysans à l'abri des dettes hypothécaires.

En Suisse, la crise fait aussi sentir ses effets dans cette branche si importante de notre activité nationale.

Dans le canton de Fribourg, il n'y a pas mal de grandes, moyennes, petites propriétés, grevées de charges hypothécaires ; mais l'on tend à favoriser le dégrèvement et une motion dans ce sens a été présentée, il n'y a pas longtemps, au Grand Conseil de ce canton par M. le député Paul Æby. Elle a été prise en considération et nous ne doutons pas qu'elle ne produise d'heureux résultats.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la situation de l'agriculture, — mère de toutes les industries, — a subi de profondes modifications, ensuite de différentes circonstances et particulièrement, comme nous le disions en commençant, ensuite du développement économique et social. Aujourd'hui le cultivateur ne se nourrit et ne s'habille plus exclusivement du produit direct du sol ; les besoins et *les frais de culture* des terres ont augmenté ; les chemins de fer, le luxe, les fêtes, la boisson absorbent une part du revenu ; l'émigration vers les villes prend aussi chaque jour plus d'extension ; enfin, *ajoutons à cela que l'éducation* de la jeunesse ne répond pas non plus à ce que l'on serait en droit d'attendre de notre époque de civilisation et d'instruction publique obligatoire : les cultivateurs *intelligents, économes laborieux, comme* aussi les bonnes ménagères deviennent

Dépêches télégraphiques

—

PARIS, 6 février.

A la Chambre, M. de Freycinet repousse nettement la proposition d'amnistie et demande à la Chambre d'exprimer par son vote sa conformité d'idées avec le gouvernement.

L'amnistie est repoussée par 347 voix contre 146.

PARIS, 6 février.

Hier, à Saint-Quentin, les grévistes ont tenté de faire des barricades, mais cette tentative a été promptement réprimée. Trente arrestations ont été opérées.

PARIS, 6 février.

L'individu arrêté comme assassin présumé de M. Barrême est un sieur Georges Dubois, représentant d'une maison d'engrais d'Ivry, lequel, quelque temps avant l'assassinat de M. Barrême, aurait dit : « Le *préfet de l'Eure m'a fait du* mal, je lui ferai le coup du mouchoir. »

L'instruction continue activement.

PARIS, 6 février.

Le général Carré de Bellemare a été nommé commandant du corps d'armée de Tours en remplacement du général Schmitz.

PARIS, 6 février.

Le mariage du prince de Portugal avec la princesse Amélie, fille du comte de Paris, a été officiellement annoncé aujourd'hui.

BERLIN, 7 février.

On annonce ici que le projet de loi ecclésiastique préparé par le gouvernement *prussien a été agréé* par le Saint-Siège.

BERLIN, 7 février.

Il est question d'une exposition nationale *à Berlin en 1888.*

—

PARIS, 7 février.

Les charges contre Georges Dubois, l'assassin présumé de M. Barrême, augmentent de gravité.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

—

Constantinople, 8 février.

Les ambassadeurs des puissances ont recommandé à la Sublime-Porte, relativement aux négociations de Bucharest, de respecter absolument le traité de Berlin, de ne pas exiger d'indemnité de la Serbie, et de ne pas toucher à la question de la Roumélie, qui est une question absolument locale.

—

Rome, 8 février.

Le prince Torlonia est mort.

—

Londres, 8 février.

Herbert Gladstone est nommé secrétaire des finances du département de la guerre.

—

***Paris,** 8 février.*

Au scrutin de ballottage des élections *communales à Paris,* huit autonomistes et un opportuniste sont élus.

—

Rome, 8 février.

Mgr Mermillod est arrivé à Rome samedi. Il est descendu à la via San Basilio, 9, chez les Sœurs de la Croix.

Un service *funèbre a été célébré à la* chapelle Sixtine à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pie IX.

Sa Sainteté Léon XIII a donné l'absoute.

de plus en plus rares. A notre avis, il faut qu'une réaction se produise dans ce domaine, et je ne crois pas que le canton de Fribourg ait choisi la voie la moins pratique, en favorisant l'établissement d'*écoles régionales*, destinées à former, non plus des gratte-papier ou employés de bureau, mais des agriculteurs capables, intelligents, qui, en se mettant au courant des perfectionnements modernes, rendront de vrais services au pays.

Nouvelles fédérales

Ces bons enfants! — L'émotion produite par la décision fédérale au sujet du recours Wakernagel n'est pas encore calmée. La presse conservatrice de la Suisse allemande s'élève avec vigueur contre les considérants de cet arrêté, qui est une nouvelle injure faite aux catholiques. On a peine à comprendre surtout comment les hommes modérés du Conseil fédéral ont pu souscrire à un pareil déni de justice. En particulier, le *Volksblatt d'Uri* se fait l'écho de ce sentiment dans les lignes suivantes, qui contiennent en même temps une leçon sévère à l'adresse de quelques députés catholiques trop complaisants envers le pouvoir central :

MM. Welti, Hammer et Hertenstein, ces « modérés », ces hommes « bien pensants », ces hommes « clairvoyants », dit la feuille uranaise, qu'ont-ils pensé de s'associer à un acte qui frappe si brutalement les catholiques? Ah! ils connaissent leur monde, ces messieurs. Ils savent fort bien qu'à la première occasion, les députés catholiques ne s'empresseront pas moins de tirer pour eux les marrons du feu!

Cette satyre de l'organe uranais ne s'adresse pas, en tout cas, à nos députés fribourgeois, qui, eux, n'ont trempé ni dans l'affaire des fortifications ni dans celle de la comptabilité des chemins de fer. Ils ont les mains nettes de toutes les concessions financières et administratives dont on a été si généreux quelque temps envers la Confédération.

L'armée des quémandeurs. — Autrefois, le palais fédéral était desservi par quatre huissiers. Il y en a huit aujourd'hui. Ce poste est très envié. L'une des huit places étant devenue vacante, 70 concurrents se sont présentés pour la repourvoir. Et la liste n'est pas encore close, car le délai d'inscription n'expire que le 15 courant. D'ici là *quelques traînards* de la grande armée des postulants se présenteront bien encore.

Une loi en préparation. — Le projet de loi sur l'alcool se prépare lentement mais sûrement. Le chef du Département de l'intérieur et son collaborateur M. Wolff, professeur à Zurich, ont élaboré chacun un projet. Ces deux travaux ont ensuite passé sous les yeux d'une petite commission. De plus, en vue d'étudier à fond la question, spécialement en ce qui concerne le contrôle, MM. Meilliet, directeur du bureau fédéral de statistique, et Fueter-Schnell, pharmacien à Berthoud, vont se rendre à Vienne et à Pesth, aux frais de la Confédération.

Nouvelles des cantons

Le flot montant. — Les *délégués du* corps enseignant secondaire, gymnasial et progymnasial du canton de Berne ont eu, le 2 février, à Berne, la réunion que nous avons annoncée. Etaient représentés les collèges de Berne, Bienne, Berthoud, Herzogenbuchsee, Langenthal et Neuveville. L'assemblée a décidé à l'unanimité de s'en tenir au plan actuel d'études, introduit seulement depuis six ans, Toutefois, si le Grand Conseil, conformément aux propositions de M. Gobat, devait entreprendre la révision de la loi de 1856, les délégués du corps professoral formuleraient à leur tour une série de désidérata. Ils proposeraient notamment de restreindre les compétences du directeur de l'Instruction publique, et d'augmenter les attributions des communes et des autorités locales, de manière à leur créer une situation plus indépendante.

Comme on voit, le flot de l'opposition contre les visées de M. Gobat monte toujours. A quand la submersion totale?!

Ravages de la mode. — L'Association scolaire de Zurich a tenu dernièrement une séance dans laquelle de vives plaintes se sont fait entendre sur les abus de la mode chez la jeunesse scolaire féminine. On a constaté que la manie du luxe est poussée encore plus loin dans la classe moyenne *que parmi les enfants de bonnes familles.* Il se vérifie aussi que les jeunes filles des écoles primaires se livrent en général aux extravagances de la mode avec bien plus de zèle que les élèves des écoles secondaires. Un instituteur a rapporté à ce sujet qu'il lui est arrivé déjà deux fois de falloir espacer les bancs et même les transformer pour faire place aux tournures!

C'est en vain que l'enseignement de l'hygiène combat les folies de la mode; rien n'y fait. L'Association scolaire a décidé de tenter une démarche auprès de l'Association des dames en vue d'obtenir qu'elles usent de toute leur influence pour faire prévaloir une toilette plus rationnelle parmi la jeunesse des écoles zuricoises.

Rumeurs académiques. — Nos bons *voisins de Lausanne et de Neuchâtel sont* de mauvaise humeur. Ils étaient fiers de leurs Académies et les admiraient en pleine sécurité, lorsque de Genève leur arrivent soudain des traits envenimés, qu'un docte professeur universitaire leur envoie sans crier gare. En effet, dans une série d'articles publiés par le *Genevois*, M. Carl Vogt, l'écrivain railleur, vient à parler de ces luminaires vaudois et neuchâtelois qui se meurent faute d'huile. Il énumère le nombre des élèves « qu'académiques on nomme » et constate qu'il dépasse à peine celui des professeurs. C'est une sorte de condamnation à mort que prononce l'impi*toyable censeur.*

Naturellement, à Lausanne comme à Neuchâtel, on s'est hâté de protester. M. le professeur *Rambert a répondu éloquemment* dans la *Gazette de Lausanne*, et M. Comtesse, conseiller d'Etat neuchâtelois, venge à son tour l'Académie de Neuchâtel.

Ajoutons que les étudiants de l'Académie de Lausanne ont organisé un charivari à l'adresse de M. Carl Vogt et de sa malencontreuse satire.

Les déboires d'un inspecteur bernois. — L'automne dernier, le capitaine allemand Bade, bien connu pour la part qu'il a prise à l'expédition de la Hansa au pôle nord, avait fait des conférences dans plusieurs villes suisses sur son voyage scientifique. Il parut aussi à Berne. Ses récits excitèrent un vif intérêt; mais, comme dit le poète Schiller, le malheur chevauche vite. Personne ne pensait à mal, lorsqu'il vint à l'idée de M. Landolt, *inspecteur bernois, de faire le malin.* On n'est pas radical pour rien. Notre pédagogue donc se mit en tête que le conférencier allemand n'était pas le vrai capitaine Bade; il avait cru découvrir, en effet, dans les récits du voyageur, des détails qui ne cadraient pas avec le rapport officiel de l'expédition de la Hansa.

C'était une occasion propice de montrer que lui, M. l'inspecteur Landolt, avait le flair scientifique plus fin que la foule des communs mortels. Avec la gravité d'un docte connaisseur, M. *Landolt se rendit* à une séance de la Société géographique de Berne, et là, secouant sa tête olympique, il fit part de ses scrupules à l'assemblée. Ou bien le capitaine Bade a menti, dit-il, ou bien cet homme que nous avons entendu n'est pas le vrai capitaine Bade. Pour moi, ajouta-t-il, je suis tenté de croire que nous avons eu à faire à un charlatan quelconque, en dépit de toutes les décorations dont le personnage était orné.

Cette déclaration fit du bruit. L'ambassade allemande s'empressa, il est vrai, de constater que l'on avait bien entendu le vrai capitaine Bade, mais la sentence du *docte Landolt n'en fit pas moins son chemin* dans la presse, tant et si bien que le capitaine Bade finit un beau jour par lire dans un journal d'Allemagne le jugement porté sur son compte par le savant inspecteur bernois.

On peut s'imaginer son ahurissement. Aussitôt l'illustre géographe fit constater son identité par les autorités de Brême et de Barmen, où il se trouve actuellement; de plus, il obtint une déclaration en due forme de M. Lindemann, vice-président de la Société de géographie de Brême. Armé de ces pièces, M. Bade annonce aujourd'hui, dans la *Gazette de Barmen*, qu'il *va poursuivre M. Landolt devant les tribunaux.*

Notre inspecteur bernois va donc avoir l'occasion de goûter les douceurs de l'art. 55 du code des obligations, cet article draconien, que ses pareils viennent de suspendre comme une épée de Damoclès sur la presse conservatrice.

Incident comique : La Société géographique de Berne, effrayée de cette aventure, déclare dans les journaux qu'elle n'a jamais pris au sérieux les paroles de M. Landolt. Le compliment est peu flatteur.

Correspondance de Zurich

Une fête catholique

La Société des Etudiants suisses prend une extension fort réjouissante.

Le zèle de ses membres lui a concilié les sympathies du clergé et des hommes d'Etat catholiques. Aussi voyons-nous dans cette ville les sections se former et prospérer.

Ce n'est cependant pas sans susciter de temps en temps quelques critiques basées sur le côté récréatif de ces associations. Critiques que nous ne pouvons nous expliquer. Dans ce monde, il faut être pratique; or, il est indispensable, à notre époque, au milieu des dangers de toutes sortes qui assaillent les jeunes gens au seuil de la vie, de les grouper pour les rendre plus forts, les tenir à l'écart de la contagion du mauvais exemple.

Un ami du comte de Mun, qui l'avait accompagné à Fribourg, disait, dans une petite conférence au Cercle catholique, ces belles paroles : « Il faut que jeunesse se passe, mais il faut qu'elle se passe bien. » Oui, certes, ajoutons-nous, il faut que jeunesse se passe; il faut lui donner l'occasion de s'amuser et de rire, l'occasion de chanter et de se réunir; mais il faut que *tout se passe bien* dans ces récréations; les associations catholiques ont été créées pour cela.

Arrivons maintenant au compte-rendu de la fête célébrée par la section de Zurich à l'occasion de la bénédiction de son drapeau.

Elle a commencé le 4 courant par une réunion familière au Predigerhof : c'est là que sont arrivées successivement les nombreuses délégations des différentes sections : la *Burgundia* de Berne, la *Rauracia* de Bâle, la section *Semper fidelis* de Lucerne. La section française de Fribourg était représentée par MM. Paul Gardian, vice-président central, Georges de Montenach, président de la *Nuithonia* et Honoré Von der Weid, étudiant en droit. Une société catholique allemande, la *Badenia* de Strasbourg, avait envoyé trois de ses membres : le comte Kageneck, le comte Thurn et M. Laff. Un grand nombre de membres honoraires et d'amis étaient venus passer avec les étudiants les heures joyeuses de cette première soirée.

Le 5 février, dès 9 ½ heures, la place qui s'étend devant le Predighof est encombrée par plus de trente voitures. Le cortège se forme vers 10 heures au milieu des groupes plutôt sympathiques de la population zuricoise.

Deux fuchs chargés de leurs cornes fleuries montent dans la première voiture. Le Fuchsmajor les suit seul dans une seconde, dans d'autres des fuchs et encore des fuchs tous en grand costume : bottes à l'ecuyère, culottes blanches, habits de velours chamarrés de broderies, *cervice*, etc. Après, montés sur des chevaux gris, deux porte-étendards en spencer de velours cramoisi. Le premier agite un oriflamme aux couleurs de la Confédération, le second une bannière de même forme aux couleurs de Zurich.

Le président de la *Turicia* s'avance à son tour dans une grande calèche, il est entouré d'un monceau de guirlandes et de bouquets *offerts par les dames, et destinés à couronner* le nouveau drapeau. La bannière centrale et les drapeaux des sections suivent : ensuite, deux par voitures en écharpes et en cerevices, arrivent les membres du Comité central, MM. Gardian et Muller, les membres du Comité de la *Turicia*, les présidents des sections, les Etudiants en couleurs, et les invités.

Le cortège ainsi composé parcourt la distance assez grande qui sépare le Predigerhof de l'église catholique d'*Aussersihl.*

Le froid est supportable, mais il neige et les flocons légers jouent à cache-cache dans les plis flottants des étendards, ils poudre*derizent les vêtements éclatants.* La terre et les toits sont couverts d'un mince tapis blanc, et le rouge et le vert des insignes ressortent avec une crudité plus vive.

On arrive enfin à l'église : les catholiques de Zurich sont tous là; cette fête leur cause une grande joie, vrai est-il que leur générosité inépuisable en a assuré la réussite; les visages sont souriants et heureux.

Pendant l'office célébré par M. le curé Reichlin, la Société de Sainte-Cécile a exécuté de fort beaux chants.

La messe dite, les Etudiants entonnent en chœur le *Fahnenlied.*

Le nouveau drapeau est apporté devant l'autel et le prêtre appelle sur ce symbole les bénédictions de Dieu. Cette bannière est en soie grenat foncée; d'un côté, la croix fédérale brodée en argent et les armes de Zurich, avec l'inscription : *Catholische Studenten-Verbindung Turicia*; de l'autre, le *Cycle* et la devise : *Virtus, Sciencia, Amicitia.* Les broderies très riches et très belles sont dues aux *mains pieuses et habiles des* Sœurs de Riggenbach.

Après la bénédiction, M. Reichlin remet au président de la section de Zurich cette nouvelle enseigne. Prenant la parole, il salue la croix qui brille sur l'étoffe somptueuse : « *In hoc signo vinces,* s'écrie-t-il. La croix est le symbole de la paix et de la vie, elle est la résignation de l'homme et la puissance des peuples. Dans les combats, dans les heures de défaillance, jeunes gens, tournez-vous vers la croix, vous songerez à l'amour de Jésus-Christ et redeviendrez vaillants. Soyez les enfants de la croix, laissez vous guider par elle. »

---

5 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

L'HONNEUR

Par OSCAR DE POLI

Comme tous les joueurs éprouvés, il se mit à raisonner le jeu et, comme conclusion de ses raisonnements, il passa gravement avec lui-même le traité dont les articles suivent :

Il ne jouerait plus de la soirée, lorsqu'il aurait perdu 100 louis.

Il ne jouerait jamais sur parole.

Ces stipulations relativement sages, le comte les observa à la lettre, et pour l'en récompenser, la fortune cessa tout à coup de lui être contraire; *il gagna souvent, et de grosses* sommes; sa veine devint proverbiale au cercle des Patates : « Heureux comme Hamelin » était un dicton à la mode.

Ce fut au cours de ses succès que le comte reçut une dépêche de son frère Sigefroy, l'informant que le marquis de la Roche-Hamelin était très gravement malade et le pressant d'arriver, sans aucun retard, au château.

Quelques heures après, Hamelin descendait à la gare de Meung, où l'attendait un dog-cart.

— Comment va mon père? demanda-t-il vivement à Dominique, le vieux cocher.

— M. le marquis est bien bas. Ah! quel malheur, monsieur!...

Et le fidèle serviteur ne retint pas ses larmes en remettant les guides à son jeune maître.

Hamelin, le cœur serré, toucha du fouet le cheval qui partit à fond de train dans la direction du château.

Quand il entra dans la chambre de son père, il vit sa mère, son frère, sa sœur, tous les serviteurs pleurant à genoux, autour du grand lit à baldaquin fleurdelisé.

Seul un vieux prêtre était debout, tendant le pain de vie au mourant.

Hamelin fléchit aussi le genoux et, pour la première fois depuis longtemps, une prière *jaillit de son cœur, prière ardente et pure,* faite de repentir et de foi vive, supplique touchante d'une âme filiale implorant la conservation d'un père bien-aimé.

Le prêtre venait d'achever les dernières prières, lorsque le regard du marquis de la Roche-Hamelin reconnut sont fils aîné.

Un vague frisson de joie amère plissa les traits pâlis du moribond.

— Je vous attendais, Hamelin! dit-il d'une voix presque éteinte.

— Mon père!... s'écria le comte en posant ses lèvres sur la main froide du vieillard.

— Ecoutez-moi, mon fils; le temps presse; je suis en règle avec Dieu; je dois l'être encore avec ceux que j'ai tant aimés et qu'il veut que je laisse.

Une explosion de sanglots interrompit le mourant; il couvrit d'un regard et d'un sourire bénissants tous ceux qui l'entouraient et il reprit :

— Hamelin, vous allez être le chef de la famille; pensez à ce que vous assumerez de siècles d'honneur et de loyauté. Souvenez-vous que plus que jamais la noblesse oblige. Vous entourerez de tendresse et de respect la noble et sainte femme qui est votre mère; que jamais, je le dis à tous mes enfants, elle n'ait à pleurer sur une de vos fautes; que jamais le vieil honneur des la Roche-Hamelin *n'ait à rougir devant les hommes!* J'ai eu le *bonheur*, par la grâce de Dieu, d'accroître encore le patrimoine que j'avais reçu. Mes dernières dispositions sont inscrites dans un testament, que vous trouverez là, dans ce secrétaire; je laisse à ma bien-aimée femme, que Dieu vous conserve de longues années, une rente de 100,000 livres et la jouissance de la terre de la Roche-Hamelin; à chacun de vous, mes enfants, 60,000 livres de rente à votre majorité ou à votre mariage. Je comptais, suivant le vieil usage accepté de tous dans notre race, avantager votre aîné; je lui destinais en conséquence une somme d'environ 500,000 francs... Je la lui ai remise...

— Mon père!... balbutia Hamelin, la rougeur au front et le cœur broyé.

— Ne m'interrompez pas, mon fils, continua le mourant d'une voix faiblissante; je sens que mon âme s'apprête à quitter mon corps. Adieu, chère femme!... Adieu, chers enfants!... Souvenez-vous d'Hamelin, votre ancêtre. L'argent n'est rien... L'honneur est tout!... Adieu!

Les lèvres blêmies du marquis cessèrent de remuer, ses yeux s'éteignirent fixés sur le *crucifix du prêtre, et son visage* d'une pâleur marmoréenne, s'illumina d'un sourire séraphique.

— O mon Dieu!... s'écria la marquise d'une voix déchirante.

— *Fiat voluntas tua!* murmura le prêtre en s'agenouillant au chevet du mort.

V

Le viel adage populaire qui veut qu'un malheur n'arrive jamais seul, est douloureuse*ment vrai.*

La marquise de la Roche-Hamelin, frappée au cœur, ne traîna plus qu'une vie languissante, et un an, jour pour jour, après la mort de son mari, le 9 novembre 1867, au milieu des larmes de ses trois enfants, bénie et regrettée comme lui par toute une population, la sainte marquise, l'ange prit son vol dans l'éternité.

Hamelin ne l'avait pas quittée un seul jour depuis son veuvage; il avait été le plus dévoué, le plus respectueux, le meilleur des fils.

Les suprêmes recommandations d'un père avaient transformé le viveur; chef de famille, il se plia résolument à toutes les obligations de sa position.

Yolande et Sigefroy l'entouraient d'une sorte de respect affectueux dont il se jurait intérieurement *d'être toujours digne.*

La douleur filiale les unit plus tendrement encore; heureux Hamelin, s'ils avaient pu vivre toujours ainsi, sous ce même toit, si paisible et si cher!

Mais, un jour, Sigefroy partit pour l'école de Saint-Cyr, et la main d'Yolande fut demandée par le duc de Chevilliers; c'était, sans conteste, l'union la plus désirable; le duc avait vingt-huit ans, une grande fortune, les plus brillantes alliances, et il était fort bien de sa personne.

(A suivre.)

M. Moser, président de la *Turicia*, tenant d'une main le drapeau qu'il vient de recevoir, remercie, d'une voix forte et sympathique, l'Eglise catholique qui, par ses bénédictions, vient d'étendre sur la section de Zurich sa protection sainte. Il est arrivé l'heureux jour si longtemps attendu où nous possédons un drapeau. Conduis-nous, noble bannière, conduis tous ceux que tu abriteras et que tu abriteras dans le chemin de la vie académique, vers le sentier lumineux de la vraie science. Conserve-nous la foi de nos pères, l'amour de nos mères chéries pour la sainte Eglise catholique. Qu'aucun de ceux qui se sont groupés autour de toi ne puisse devenir un traître. Garde à nos cœurs de nobles aspirations. Si le découragement allait s'emparer de nous, qu'un seul regard jeté vers toi suffise pour nous rendre force et confiance. Désormais tu flotteras, comme le symbole de la victoire et du triomphe, au milieu de tes sœurs.

Aussitôt après ce discours, le cortège se reforme à la porte de l'église, une musique de Zurich, la *Concordia*, est en tête, le nouveau drapeau occupe bien entendu la place d'honneur. Plus de deux cents personnes le suivent en bon ordre. Beaucoup de curieux dans les rues ; il y a chez quelques-uns l'indifférence, la bienveillance chez plusieurs, l'hostilité nulle part.

La ville de Zurich vient de donner à la Suisse un grand exemple de tolérance. Notre bonne cité de Fribourg est moins aimable souvent pour les cortèges catholiques.

Au Predigerhof, frühschoppe.

A 2 heures de l'après-midi, grand banquet à l'hôtel de la Balance : le menu très soigné. Pas de discours, on réserve son éloquence pour le commers du soir ; les chants et les productions diverses durent tout le repas. Quelques télégrammes arrivent : citons celui de M. Théodore Wirz, conseiller aux Etats, et de M. Adolphe Wirz, son frère, président du Pius-Verein ; de la section française de Fribourg, de MM. Bossy, conseiller aux Etats, et Python, conseiller national, de MM. Emery, Cardinaux, Droux et Niquille, étudiants en droit, à Fribourg.

(*A suivre.*) H. G. P.

Petite chronique des cantons

Les accidents causés par les avalanches continuent. Le 2 février deux hommes ont été surpris dans le Walzeina (Grisons). L'un d'eux a été emporté dans le tourbillon et a disparu, l'autre a pu fuir.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie a détruit dans le quartier des Eaux-Vives, à Genève, par une violente bise, une dizaine de baraques. Les pertes matérielles sont sensibles, il n'y a, fort heureusement, pas de victimes, sauf deux chevaux et une chèvre qu'il a été impossible de sauver. Le danger a été très grand ; samedi, à 2 heures après midi, les sapeurs des Eaux-Vives étaient encore occupés à l'extinction des décombres.

Nouvelles de l'étranger

Les jeux de Monaco

L'on sait que la principauté de Monaco est enclavée dans le territoire français. C'est le motif pour lequel, sans doute, des pétitions ont été adressées à la Chambre des députés à Paris pour demander la fermeture de l'établissement de jeu de Monaco.

La quatrième Commission des pétitions s'est réunie lundi *dernier, sous la présidence* de M. Schlœzer, en vue de s'occuper de cette demande. M. de Freycinet qui devait être entendu, ayant été empêché de se rendre à la Commission, avait un délégué pour le remplacer, M. Francis Charnos.

Celui-ci a rendu compte des démarches officieuses qui *avaient déjà été faites par le* gouvernement français auprès du prince de Monaco. La Commission a exprimé le vœu qu'elles fussent continuées.

L'insurrection au Cambodge

On écrit de Pnom-Penh au *Nouvelliste* :

Les rumeurs les plus graves sur l'état des provinces circulent constamment. Il n'est pas de jour où quelque maire ou juge de paix ne signale l'approche des bandes et ne vienne demander des secours.

Les rebelles arrivent par fractions de 800 à 1,000, afin de cerner les villages et d'enlever tous les habitants.

Un de nos télégraphistes les plus sympathiques et les plus courageux, M. J. Biot, arrivé à l'instant de Pnom-Besset, où il était allé réparer la ligne télégraphique, détruite par les rebelles pour la troisième ou quatrième fois. M. Biot était parti avec un soldat d'infanterie de marine, six Annamites et plusieurs conducteurs de voitures à bœufs.

Pendant trois jours, il a travaillé sous les balles des pirates qui coupaient et brûlaient les poteaux, à mesure qu'on les mettait en place.

Le 26 au matin, son équipe fut cernée par une bande nombreuse, qui ouvrit sur elle un feu des plus vifs. Un des coolies a été tué aux côtés de M. Biot; un autre très grièvement blessé.

Le soldat d'infanterie de marine a eu le cou traversé par une balle; dans cette situation, la petite expédition a dû battre en retraite au plus vite.

Cet incident prouve qu'il est impossible, aujourd'hui, de circuler autrement qu'avec des forces respectables.

Canton de Fribourg

La *Gazette de Lausanne* ne nous a pas habitués à de la bienveillance pour le canton de Fribourg. On trouve rarement dans ses colonnes un mot équitable vis-à-vis de la majorité catholique de notre canton et vis-à-vis du gouvernement. Bien que nous ayons pris, depuis longtemps, notre parti de ces tendances de la feuille vaudoise, nous avons été cependant étonnés, nous l'avouerons, de la correspondance que la *Gazette de Lausanne* a publiée au commencement de la semaine dernière.

De la part de son correspondant, rien ne doit nous surprendre ; mais de la part d'un journal qui se respecte ! Comment la *Gazette* n'a-t-elle pas reculé devant l'accusation de fourberie, d'hypocrisie, disons le mot, de malhonnêteté, portée contre plusieurs des membres du gouvernement fribourgeois. Quoi donc ! voilà des hommes qu'on nous présente comme adhérents honteux d'une politique « modérée », lisez, bienpublicarde, et cette politique, qui est la leur, ils la combattraient, et ils feraient semblant de la condamner ! Ils tiendraient un masque sur leur figure ; ici ils auraient un langage d'emprunt, ils poseraient au « libertard » ; mais une fois sortis du canton, à Berne ou à Lausanne, ils brûleraient ce qu'ils adorent à Fribourg, et surprendraient les auditeurs par leurs idées avancées.

Comment la *Gazette* n'a-t-elle pas compris qu'on n'accepte pas sans preuves des imputations aussi graves, qui seraient de nature à faire douter de l'honorabilité politique des hommes publics qui sont à la tête des affaires dans le canton de Fribourg? Si le fait était vrai, malheureusement, il faudrait préciser l'accusation et en fournir la preuve ; mais on ne saurait accepter des insinuations d'une nature aussi grave sur les simples allégués d'un correspondant que l'on sait aveuglé par ses haines et aigri par ses mécomptes.

***

Ce correspondant fait ressortir longuement que notre canton conserve la plus grande partie de la législation, ainsi que de l'organisation politique et administrative qui lui furent données par le régime radical de 1848. Tout cela « est aussi peu libéral que possible, un vrai arsenal des armes favorites de tout gouvernement peu démocratique ». C'est grâce à la conservation de ces moyens « autoritaires » que le régime actuel serait arrivé au pouvoir et s'y maintiendrait.

Il restait à expliquer comment les amis de M. Repond ont si soigneusement conservé tout cet arsenal, pendant la période de 1856 à 1876, alors qu'ils étaient les maîtres incontestés de la politique cantonale. Le correspondant a été obligé de reconnaître le fait ; il a cherché à le justifier et surtout à faire croire que le régime libéral-conservateur n'aurait pas demandé mieux que de le changer s'il avait eu ses franches coudées.

Cette timide justification ne soutient pas l'examen. Un simple coup d'œil jeté sur cette période de notre histoire suffit pour constater que des propositions de réformes « démocratiques » n'ont jamais été faites que par ceux qu'on appelait alors les « noirs », tels que M. Weck-Reynold, M. Chaney, M. Ch. Buman, et qu'elles ont été constamment combattues par les chefs autorisés de la fraction libérale-conservatrice.

Si les libéraux-conservateurs ont conservé, en la renforçant, toute l'organisation administrative et politique donnée au canton de Fribourg par le régime radical, c'est à bon escient, et parce que cette organisation leur était absolument nécessaire, moins pour prévenir « un retour offensif de l'adversaire » radical, que pour comprimer le mouvement d'ascension de l'élément franchement conservateur. On nous ménageait un peu parce qu'on ne pouvait pas se passer de nous, mais toutes les ressources d'une habile politique ont été mises en jeu pour restreindre autant que possible notre place à la table commune.

Qui peut avoir oublié avec quel soin on a laissé à l'écart, lorsqu'on l'osait, les hommes à convictions solides. Donnez-moi dans les communes des citoyens qui ne fussent, comme on dit vulgairement, ni chair ni poisson, et vous êtes certains que ces hommes accaparaient toutes les places ; ils étaient syndics, inspecteurs, membres de la justice de paix, quoi encore? Tandis qu'un bon conservateur était suspect et tenu à l'écart dans la mesure du possible.

Cet accaparement de tout par le parti libéral s'était produit sur une si vaste échelle pendant les 20 années de la période de 1856 à 1876, que, malgré les dix années qui se sont écoulées depuis lors, malgré ce que M. l'avocat Repond appelle dans la *Gazette* politique d'ostracisme et ce que nous appelons ici les dégommages, on ne peut, pour ainsi dire, pas faire un pas sans se heurter à des employés et des fonctionnaires bienpublicards. C'est au point qu'aujourd'hui encore le cercle de l'Union mérite, malgré tous les changements survenus dans l'administration, le titre de cercle des fonctionnaires!

Est-ce vrai, cela?

***

Or, la base de cette domination libérale-conservatrice, qui a été systématiquement poursuivie pendant 20 ans et dont il subsiste encore de si beaux restes, était tout entière dans cette organisation que M. Repond condamne par un sentiment inexplicable d'ingratitude. Supposez le peuple nommant les fonctionnaires communaux, judiciaires, etc., quelle hécatombe nous aurions vue dont ne peuvent donner une idée même affaiblie les dégommages pratiqués avec tant de réserve et de mesure par le gouvernement! Ici et là les radicaux seraient remontés à la surface ; dans la plus grande partie du canton, la majorité se serait prononcée pour les « noirs ». Que serait-il resté pour les hommes d'entre deux? Rien. Cela est si vrai qu'après 20 années de pouvoir, après qu'ils ont eu, pendant tout ce temps, presque le monopole des places et des faveurs administratives, les bienpublicards ne sont pas même arrivés à réunir 4,000 électeurs au moment de la rupture avec le parti conservateur.

Et ce dernier parti, bien qu'ayant contre lui, en 1881, presque toutes les forces administratives, a cependant groupé, en 1881, environ 16,000 suffrages. Il n'avait pourtant pas alors tous ces moyens « autoritaires » qui seuls peuvent le faire vivre, d'après le correspondant de la *Gazette de Lausanne*.

La rédaction du *Confédéré* n'a point publié d'article-programme, ce qui implique de sa part l'intention de n'apporter aucun changement dans l'attitude, l'esprit du journal. M. Henri Bettex n'est, du reste, pas libre dans ses mouvements. Il a été appelé par une association qui entend conserver la direction de l'organe radical, c'est pour cela que le nouveau rédacteur signe au nom de cette société.

M. Bettex fait toutefois la leçon à nos radicaux fribourgeois avec un esprit, une délicatesse qu'il n'est par inutile de relever. Au lieu d'écrire : « Vous n'y entendez rien » et de s'attirer ainsi le courroux de M. le Président de la société du *Confédéré*, M. Bettex cite l'exemple du pays de Vaud, il publie un article sur la situation politique de son canton d'origine, il retrace les diverses étapes parcourues par le parti démocratique vaudois, la chute du gouvernement libéral, l'avènement du régime radical, sa consolidation définitive, l'éreintement des conservateurs. Voilà ce que nous avons fait, dit M. Bettex à ses amis fribourgeois, il est bon de le rappeler cette année qui nous apporte le renouvellement des autorités communales et cantonales. Je vous montre le chemin, veuillez le suivre. Notre confrère n'a-t-il pas été téméraire, en se permettant une si cruelle plaisanterie à l'adresse de l'opposition fribourgeoise ?

Les radicaux prêtent les chefs de quartier ; les publicards les égaient et les allument. Il y tant d'artistes au Cercle de l'*Union*. Les comédiens y pullulent. Ces messieurs ont tant de grâces dans le geste ondulé et la voix sussurante.

Le succès grise. Au lieu de se consacrer à bien rendre sur les tréteaux les scènes d'amour de Scribe, par exemple, ils émoussent leurs talents dans la politique. Jeunes premiers au théâtre, ils veulent aussi être jeunes premiers en politique. Les électeurs ont bien vite reconnu que leurs idées étaient encore plus fardées que leurs visages, et ils ont renvoyé tous ces histrions à leur rôle de Triboulet.

Coquelin ne peut pas être à la fois Coquelin et ministre de l'instruction publique. Cela ne convient pas, et puis à chacun son métier.

Or donc, nous disions que les publicards allumaient les chefs de quartiers radicaux. Voici le cas.

Les élections communales arrivent et qui plus est, les recruteurs radicaux sont sagaces. Il s'agit de tenir son monde, de l'avoir sous la main. Mais d'ici là, bien des choses imprévues peuvent se passer ; les soirées sont longues. « Il faut entretenir nos gens, se sont-ils dit, leur procurer des distractions, des amusements à peu de frais et à leur portée ; en même temps alimenter le feu sacré électoral.

« Puisque les publicards n'ont pas autre chose à faire, leurs chefs de quartier s'étant fondus aux ardeurs du libéralisme incandescent des porte-panaches, envoyons leur les nôtres, moyennant inventaire et certificat de dépôt.

« Ils rigoleront, ces braves ouvriers. Le chant de ces messieurs est si mélodieux ; le chant du cygne, profitons-en. Pendant les entr'actes, les artistes comédiens-chanteurs les chaufferont libéralement. »

Et factum est ita. Ainsi fut fait. Cette opération s'appelle en style publicard : *Soirée familière pour messieurs.*

Passer par la route neuve de la Basse-Ville à la gare constitue par ce temps de dégel, un véritable danger.

Des éboulements partiels se produisent continuellement : un enfant a été, ces jours-ci, blessé à la tête par un gros caillou. L'administration communale vient de faire placer des écriteaux avertisseurs : Gare aux éboulements !

Malheureusement, ce n'est pas avec un peu de papier collé à un poteau que l'on protégera la vie des femmes et des enfants, qui sont obligés de passer par cette route pour porter les repas aux employés du chemin de fer. L'administration communale ne pourrait-elle pas trouver un moyen de protection un peu plus efficace ? J. K.

On s'est étonné avec raison hier au théâtre, à la deuxième représentation de M. Velle, de voir les places numérotées envahies par le public.

Les malheureux qui, suivant le conseil de la presse, avaient retenu leurs fauteuils à l'avance ont été dépossédés et de leur place et de leur argent.

Un peu d'ordre et de justice, *S. V. P.*

J. K.

Chronique judiciaire

De la récusation

Dans son « Rapport sur l'administration de la justice » pour l'année 1883 (page 10), le tribunal cantonal signalait au Grand Conseil du canton de Fribourg le fait que certains membres du barreau abusaient de la récusation.

Dernièrement encore, un organe de la presse fribourgeoise se prononçait assez vertement au sujet d'une récusation soulevée contre plusieurs membres du tribunal cantonal.

Il ne paraît pas inopportun de dire quelques mots sur cette question.

Le droit de la récusation a été admis par toutes les législations, qui ont reconnu que, si, d'un côté, l'impartialité est l'attribut nécessaire des fonctions du juge, d'un autre côté, le droit de récusation est pour les parties une garantie de cette impartialité de la part de celui qui est appelé à prononcer sur leurs différends.

Tout juge peut donc être récusé si la confiance dans son impartialité est altérée par son intérêt personnel, par ses affections ou ses inimitiés, par ses engagements, son amour-propre, etc., enfin par l'une ou l'autre des causes prévues par la loi.

Le juge peut aussi se récuser lui-même (s'abstenir) sans préjudice au droit des parties de proposer sa récusation ou de requérir que néanmoins il connaisse la demande ; car, aussi bien les parties ne peuvent-elles pas *arbitrairement récuser un juge, aussi bien* celui-ci ne peut-il pas non plus s'affranchir à son gré des *obligations* que lui imposent la loi et ses fonctions. C'est au tribunal dont relève le juge récusé ou qui s'abstient qu'appartient l'appréciation des motifs de récusation ou d'abstention.

La récusation ne peut être admise que pour les causes prévues d'une manière limitative par nos lois (voir loi organique de 1848, article 19, code de procédure pénale, art. 25) ; mais celles-ci ne contiennent aucune sanction spéciale en cas d'abus, tandis que le code de procédure civile français contient la disposition suivante à l'art. 390 : « Celui dont la récusation aura été déclarée non admissible, ou non recevable, sera condamné à telle amende qu'il plaira au tribunal, laquelle ne pourra être moindre de *cent* francs, et sans préjudice, s'il *y a lieu, de l'action du juge en réparation* et dommages et intérêts, auquel cas il ne pourra demeurer juge. » La Cour de cassation a même décidé que cette disposition pouvait être appliquée par les tribunaux jugeant correctionnellement.

Ceci prémis, examinons les dispositions de nos lois fribourgeoises sur la matière et l'application qui en est faite à la barre de nos tribunaux.

Soit le code de procédure civile (art. 47), soit le code de procédure pénale (art. 30), stipulent que la demande de *récusation* doit être motivée et présentée à l'autorité compétente ou à son président au moins 24 heures (en matière civile) ou au moins 3 jours (en matière pénale) *avant l'audience.*

Or, il est certain que très souvent ces demandes sont articulées séance tenante au protocole, en la présence même du juge visé par la récusation : c'est là un procédé contraire non seulement à l'esprit, mais au texte même de la loi. Une réforme est donc nécessaire dans le sens de l'application rigoureuse de la règle inscrite aux articles prémentionnés. Cette règle, qui exige la proposition des griefs de récusation *avant* l'audience et non à l'audience même, a pour but de ménager la dignité de la justice, sans nuire au choix de la partie : celle-ci connaît, en effet, la plupart du temps, les noms des juges devant lesquels elle va plaider sa cause et ne peut, dès lors, prêtexter la surprise. En tout cas, même lorsque la partie se trouve en présence d'un tribunal composé de *juges ou suppléants sur la présence desquels*

elle ne comptait point, les convenances et le respect de la justice lui font un devoir de s'abstenir d'articuler en pleine audience ses motifs de récusation : elle devrait alors accomplir cette formalité au moyen d'une requête écrite, remise au président du corps dont fait partie le juge récusé.

Conclusion : La loi exige que la proposition de récusation soit faite *avant* l'audience, c'est-à-dire en dehors de la présence du juge récusé. Que nos tribunaux veuillent bien tenir ferme à l'application rigoureuse de la loi, et ils auront accompli la réforme désirée : le pays leur saura gré de celle-là, comme il leur sait gré de celles nombreuses déjà réalisées depuis quelques années. L. B.

Bibliographie

Questions controversées de l'histoire et de la science. En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg.

Sous ce titre la *Société bibliographique* a réuni les meilleures études parues au sujet d'une foule de questions continuellement agitées par les ennemis des croyances catholiques.

Première série : Introduction. — La cosmogonie biblique, par l'abbé Vigouroux. — Les mésaventures de Bathybius, par A. de Lapparent. — Les plaies d'Égypte, par l'abbé Vigouroux. — La venue de saint Pierre à Rome, par Emm. Cosquin. — Le siège de Béziers et le *mot* « Tuez-les tous », par Ph. Tamizey de Larroque. — La légende de Blondel, par le comte de Puymaigre. — Les *Monita secreta* des Jésuites, par J. Mavel. — L'instruction primaire avant la Révolution, par l'abbé Allain. — La prise de la Bastille, par L. de Poncins. — Les Bourbons ont-ils été ramenés par l'étranger, par H. de l'Epinois.

Deuxième série : — La chronologie biblique avant le déluge, par l'abbé Vigouroux. — La période glaciaire, par l'abbé Hamard. — Les monuments assyriens et la Bible, par Em. Cosquin. — César et les Vénètes, par R. Kerviler. — Les persécutions, par l'abbé Douais. — Les peintures des catacombes, par P. Allard. — Charles VII et Agnès Sorel, par G. de Beaucourt. — La Saint-Barthélemy, par G. Baguenault de Puchesse. — La légende du chevalier d'Assas, par J. Loiseleur. — Le dix août, par G. de Cadoudal. — Le milliard des émigrés, par Victor Pierre.

Troisième série : — L'unité de l'espèce humaine d'après M. de Quatrefages, par L. de Kerpenie. — Le Pentateuque et son authenticité, par l'abbé Vigouroux. — L'Apocalypse, par l'abbé Bacuez. — Les temps antiques de la Gaule, par A. de Barthélemy. — La noblesse française, par Gustave Prevost. — Galilée, par H. de l'Epinois. — Le sac de Magdebourg, par L. Fauvin. — La vérité sur les Girondins, par Edm. Biré. — Le Concordat et les articles organiques par le marquis de Ségur.

Chaque série forme 1 vol in-12, prix : 2 fr.

Petite poste.

M. W. r. c. à M. — Reçu 36 fr. pour abonnement à la *Liberté* pour 1885 et 9 fr. pour librairie. Merci.

M. Soussens, *Rédacteur*

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

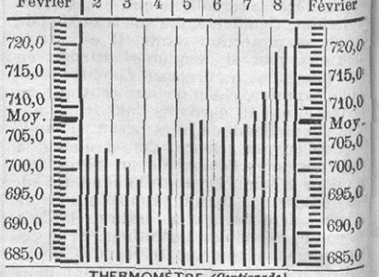

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Février	2	3	4	5	6	7	8	Février
7 h. matin	-1	0	0	-3	-7	-6	-7	7 h. matin
1 h. soir	1	1	2	-1	-2	-3	-5	1 h. soir
7 h. soir	0	1	-1	-4	-5	-6		7 h. soir
Minimum	0	0	0	-1	-2	-3		*Minimum*
Maximum	1	1	2	-4	-7	-6		*Maximum*

Twyll anglaise, double largeur, tissage diagonal haute Nouveauté **à 55 cent, la demi-aune** ou 95 cent. le mètre est expédié en mètres seuls, coupons de robes ou en pièces entières franco de port à domicile par **Oettinger et Cie,** Centralhof, **Zurich.**

P.-S. *Envoi de collections d'échantillons sur demande et de gravures haute Nouveauté gratis.* (O. 131)

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & Cie

Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

LE VÉRITABLE

Cognac Ferrugineux Golliez

si apprécié depuis 12 ans contre l'anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, le froid aux pieds et aux mains, la débilité précoce, etc., est en vente dans les pharmacies : *Pittet, à Fribourg ; Porcelet, à Estavayer ; Wegstein, à Châtel-St-Denis ; Sudan, à Bulle ; Golliez, à Morat.*

Le litre pour une cure 5 francs ; le demi-litre 2 francs 50.

Eviter avec soin les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers et le nom de Frèd. GOLLIEZ.

(O. 161) Dans les mêmes pharmacies on peut se procurer :

Le Sirop dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux ;
L'Alcool Golliez à la menthe et camomile ;
L'Externum américain au copsicum. [H.816 X.]

L'ÉQUITABLE DES ÉTATS-UNIS

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

à New-York

FONDÉE EN 1859

Polices incontestables après trois ans

Montant des assurances réalisées en 1885	environ	Fr. 505,000,000
Fonds totaux, fin 1885	»	» 340,000,000
Excédent de l'actif sur le passif (réserve des bénéfices, intérêts à 4 1/2 %)	»	» 82,000,000
Dépôt à la *Vereinsbank*, à Hambourg, plus de		Fr. 4,000,000

Frei & Jakobs : *Agents généraux pour la Suisse.*
Zurich. Bureau : *Industriequartier Dammstrasse.*

Directeur et fondé de pouvoir général pour l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et le Nord de l'Europe : **Gustave G. Pohl.**

Bureaux : *Hambourg, Neueburg 22 Altona, gr. Bergestrasse 233.*
Agence principale pour le canton de Fribourg :
M. l'avocat **J. Bellenot,** à Fribourg. (O. 150)

SAVON DE GOUDRON DE BERGER

recommandé par les autorités médicales de Vienne, Prague, etc., est le plus actif contre les dartres, engelures, maladies de la peau, la chute des cheveux, les éphélides, taches hépatiques, les nez coupe-rosés, etc.

SAVON DE BERGER AU SOUFRE ET GOUDRON

est surtout employé contre la gale, la teigne

SAVON de BERGER à la GLYCÉRINE et GOUDRON

délicieux savon de toilette pour dames et enfants ; employé par le monde élégant de Paris, Vienne, Berlin, Constantinople, pour adoucir la peau en la rendant blanche et souple.

Ces savons se vendent 80 cent. la plaque dans les pharmacies Boéchat et Bourgknecht, à Fribourg ; Robadey, à Romont ; Porcelet, à Estavayer ; Golliez, à Morat. [H.8911X]

Evitez les contre-façons en demandant expressément (O. 779/548)

LES SAVONS DE BERGER

UNE MAISON

de nouveautés et confections

de la Suisse française demande une personne de 25 à 40 ans comme **demoiselle de magasin.** On donnerait la préférence à une personne connaissant déjà ce genre de commerce, causant les deux langues et de religion catholique.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. Adresser les lettres sous les initiales H. 443 T. à l'Agence de publicité *Haasenstein et Vogler à St-Imier.* (O. 158)

ATTENTION

La Société anonyme **LA PERSÉVÉRANCE, à Estavayer,** cherche pour son Hôtel du Cerf, au dit lieu, un tenancier qui serait, en même temps, détailleur du Café-Billard.

ENTRÉE LE 1er JUILLET PROCHAIN

Prendre connaissance des conditions jusqu'au 1er mars, chez M. le greffier **Rochat,** *secrétaire de la Société.*

Estavayer, le 1er février 1886.

(O. 155/143) Le Comité de Direction.

Chez K.-J. WYSS, édit.
à BERNE
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
LA BONNE
CUISINIÈRE BOURGEOISE
PAR MADAME
L. RYTZ NÉE DICK
10e ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE
Un volume in-8°, cartonné, prix fr. 4. —
Donne les meilleures recettes pour cuisine bourgeoise. — Mets simples et succulents pour tous les jours. — Plats « extra » pour jours de fête. »
O. 765

ON prendrait quelques pensionnaires à PRIX MODÉRÉ, chmnabre meblée ou *non.* S'adresser *à MM. Orell, Fussli et Cie, à Fribourg.* (O. 142)

COKE & HOUILLE

Coke de gaz BIEN SEC rendu à domicile, pour 100 kg. 3 fr. 40
Coke de gaze BIEN SEC pris à l'Usine, pour 100 kg. 3 fr. 20
Houille belge en petits morceaux 30/40, pour 100 kg. 4 fr. 40

Dépôts pour commandes : Mme **Arquiche-Duruz,** Rue de Lausanne ; Mlle **Ory,** *épicière,* Pont-Muré. (H. 19 F) (O. 116)

USINE A GAZ, FRIBOURG

En vente à l'Imprimerie catholique.

LA
PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS
JÉSUS-CHRIST

Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection.

In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.

Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 80.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

La traduction est celle du Père Eugène Pladys, rédemptoriste.

EN VENTE
à l'Imprimerie catholique.

VIENT DE PARAITRE :

LA MYSTIQUE DIVINE

distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines par M. l'abbé Ribet, professeur de théologie morale, au grand Séminaire de Lyon. 3 beaux volumes in-8°.

Prix : 22 fr.

VIE
DE SAINT VINCENT-DE-PAUL
PAR J. M. A.
prêtre de la Congrégation de la Mission.
Avec l'approbation de l'Ordinaire.
Joli vol. in-12 de 370 p., avec portrait du saint.
Prix : 2 francs.

69 Rue des Epouses 69

FRIBOURG

Voulez-vous insérer des annonces avec succès et à bas prix ?

Adressez-vous à l'Agence de publicité

ORELL FUSSLI & Cie

à Fribourg,

69, Rue des Epouses, 69

Expédition prompte et soignée.

DEVIS SUR DEMANDE

FRIBOURG

69 Rue des Epouses 69